

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014**

**2014 DDEEES 1074** Subvention à l'UCIAP 7e pour les illuminations de fin d'année 2013 (7e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel me la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du VIIe arrondissement UCIAP 7e pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.300 euros est attribuée à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du VIIe arrondissement UCIAP 7e située 7, rue Duvivier (7e) (9826 – 2013-08332) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 81.597 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 7.300 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).